Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

Carrières sociales - parcours villes et territoires durables

Session 2026 • Code sujet : **26-BUT-CS-EP1** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **3,0 indicatif**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Cadrage et analyse quantitative du territoire (4 questions) **Page 3**

2. Analyse des ressources, des besoins et de la qualité des données (4 questions) **Page 4**

3. Diagnostic partagé et priorisation des enjeux (3 questions) **Page 5**

4. Suites opérationnelles, participation et protection des personnes (3 questions) **Page 6**

5. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 8**

Sujet officiel (PDF) : https://butcs.fr/assets/annales/but-cs/C3 - Élaborer des diagnostics/2026/BUT Carrières Sociales - C3 - Élaborer des diagnostics - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Cadrage et analyse quantitative du territoire

La commune fictive de Val-des-Rives prépare la révision de son plan d'action en faveur du cadre de vie et de l'accès aux services, sur un périmètre composé de quatre secteurs. À partir des données démographiques et sectorielles des DT 1 et DT 2, il faut calculer des indicateurs, repérer des contrastes et déterminer les informations complémentaires utiles au diagnostic.

Question 1.1. Calculez l'évolution absolue et l'évolution relative de la population communale entre 2020 et 2025. Écrivez la formule, effectuez le calcul et interprétez le résultat en une phrase.

L'évolution absolue est la différence entre les populations finale et initiale : $13\,020 - 12\,400 = 620$ habitants. L'évolution relative rapporte cette différence à la population initiale : $\frac{13\,020 - 12\,400}{12\,400} \times 100 = 5,0\,\%$. Le calcul porte sur la population communale totale des deux millésimes, et le pourcentage est arrondi au dixième comme demandé. Entre 2020 et 2025, Val-des-Rives a donc gagné 620 habitants, soit une hausse de 5,0 % par rapport à 2020.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Entre 2020 et 2025 : hausse de **620 habitants**, soit **5,0 %**.

Question 1.2. Calculez l'effectif estimé des habitants âgés de 0 à 17 ans et celui des habitants âgés de 65 ans et plus en 2025. Précisez qu'il s'agit d'estimations à partir de parts arrondies.

La population communale de 2025 est de 13 020 habitants. Pour les 0 à 17 ans, on applique la part communale de 21 % : $13\,020 \times 21/100 = 2\,734,2$, soit environ 2 734 habitants à l'unité. Pour les 65 ans et plus, la part de 19 % donne $13\,020 \times 19/100 = 2\,473,8$, soit environ 2 474 habitants. Ces effectifs sont estimés à partir de parts arrondies à l'unité et ne constituent donc pas des dénombrements exacts.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Estimations 2025 : **2 734 habitants de 0 à 17 ans** et **2 474 habitants de 65 ans et plus**.

Question 1.3. À partir du DT 2, identifiez les deux secteurs présentant les contrastes les plus marqués concernant, d'une part, la part des 0 à 17 ans et, d'autre part, l'accès à un espace vert à moins de dix minutes à pied. Justifiez votre réponse par des valeurs chiffrées.

Indicateur	Valeur la plus élevée	Valeur la plus faible	Écart
Part des 0 à 17 ans	Gare : 24 %	Centre : 18 %	6 points
Accès à un espace vert à moins de 10 min	Centre : 82 %	Hauts : 38 %	44 points

La comparaison des quatre secteurs confirme ces écarts maximaux : pour la part des jeunes, les deux extrêmes sont Gare et Centre ; pour l'accès aux espaces verts, ce sont Centre et Hauts. Les pourcentages d'accès mesurent la proximité estimée à pied, mais ne renseignent ni sur la qualité des espaces verts ni sur leur fréquentation.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Part des jeunes : **Gare 24 %** contre **Centre 18 %**. Accès aux espaces verts : **Centre 82 %** contre **Hauts 38 %**.

Question 1.4. Formulez deux questions de diagnostic à approfondir avant de proposer une action communale. Pour chacune, indiquez l'indicateur ou l'information complémentaire à recueillir et expliquez en quoi elle aiderait à interpréter les constats des DT 1 et DT 2.

1. **Les habitants de Gare et des Hauts ont-ils un accès piéton réellement moins facile aux espaces verts ?** Recueillir les temps de marche observés, les obstacles sur les itinéraires, ainsi que la qualité et l'usage des espaces concernés. Ces informations permettraient d'interpréter les taux de proximité de 45 % à Gare et de 38 % aux Hauts, sans réduire l'accès à une simple distance.
2. **Les équipements répondent-ils aux besoins des habitants selon leur âge et leur secteur ?** Recueillir les usages, les besoins exprimés et les difficultés d'accès, ventilés par âge et secteur. Cela aiderait à interpréter les parts d'âge du DT 2 sans déduire automatiquement les besoins de la seule structure démographique.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> À approfondir : l'accès piéton et l'usage des espaces verts, puis l'adéquation des équipements aux besoins selon l'âge et le secteur.

2. Analyse des ressources, des besoins et de la qualité des données

Le dossier réunit des indicateurs sectoriels, les résultats d'une consultation volontaire et des éléments qualitatifs issus de trois entretiens anonymisés. Il faut croiser ces sources et tenir compte de leurs limites, notamment du fait que la consultation ne représente pas automatiquement l'ensemble de la population.

Question 2.1. Calculez la part de chaque secteur dans les 240 réponses recueillies. Comparez ces parts à celles des secteurs dans la population communale en utilisant les effectifs du DT 1.

Pour chaque secteur : part des réponses = répondants ÷ 240 × 100 ; part de la population = population sectorielle ÷ 13 020 × 100.

Secteur	Part des réponses	Part de la population	Comparaison
Centre	25,0 %	32,3 %	Sous-représenté
Gare	31,3 %	23,8 %	Surreprésenté
Rives	18,8 %	21,1 %	Sous-représenté
Hauts	25,0 %	22,8 %	Surreprésenté

Les pourcentages sont arrondis au dixième. La consultation surreprésente Gare et Hauts par rapport à leur poids démographique, et sous-représente Centre et Rives.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Gare et Hauts sont surreprésentés dans la consultation ; Centre et Rives y sont sous-représentés par rapport à leur poids démographique.

Question 2.2. Expliquez deux limites de la consultation volontaire pour décrire les attentes de toute la population. Pour chaque limite, indiquez une précaution d'interprétation ou une méthode de complément à mettre en œuvre.

Deux limites empêchent d'étendre directement les résultats aux attentes de toute la population :

- **Auto-sélection :** les personnes intéressées ont davantage pu répondre. Présenter les résultats comme ceux des répondants et compléter par un recueil sollicitant aussi des non-répondants.
- **Répartition sectorielle déséquilibrée :** Gare représente 31,3 % des réponses contre 23,8 % de la population. Comparer les résultats par secteur et réaliser un complément avec des quotas adaptés, sans considérer cela comme une correction complète du biais volontaire.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Les réponses décrivent les participants, pas toute la population ; les compléter par un recueil diversifié et équilibré entre secteurs.

Question 2.3. En croisant les données sectorielles et les éléments qualitatifs du DT 3, formulez deux constats territorialisés. Chaque constat doit associer au moins une donnée chiffrée et un élément qualitatif, sans confondre constat et explication.

1. **Gare :** 45 % des habitants, soit 1 395 personnes, résident à moins de dix minutes à pied d'un espace vert. Le DT 3 associe à ce secteur le signalement d'horaires de certains lieux peu adaptés aux disponibilités des habitants. Ces deux informations coexistent, sans établir de lien de cause à effet.
2. **Hauts :** l'accès à un espace vert concerne 38 % des habitants, soit 1 129 personnes. Le DT 3 indique que l'espace de quartier est ouvert trois demi-journées par semaine. La fréquence d'ouverture est un élément de contexte, non une mesure de l'usage ou des besoins des habitants.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> À Gare, l'accès aux espaces verts est de 45 % et des horaires de lieux sont signalés comme peu adaptés. Aux Hauts, l'accès est de 38 % et l'espace de quartier ouvre trois demi-journées par semaine.

Question 2.4. Classez les sources du dossier selon leur nature : données administratives, consultation volontaire et entretiens. Pour chacune, indiquez une information qu'elle permet d'apporter et une limite propre à cette source.

Les trois catégories de sources apportent des éclairages complémentaires, avec des limites propres à chacune.

Nature de la source	Information apportée	Limite
Données administratives	Population, âges, accès aux espaces verts et équipements par secteur.	Parts d'âge arrondies ; l'indicateur d'accès ne décrit ni la qualité ni l'usage des espaces verts.
Consultation volontaire	240 réponses ; 58 % des répondants citent au moins une priorité liée aux espaces de rencontre ou aux espaces verts.	Participation volontaire, sans pondération : les résultats ne représentent pas automatiquement la population.
Entretiens	Éléments qualitatifs sur l'ombre, les horaires et l'accès aux activités en soirée.	Trois entretiens ; propos limités, non quantifiés et non généralisables.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Croiser les données administratives, la consultation et les entretiens, sans généraliser les résultats volontaires ni les témoignages limités.

3. Diagnostic partagé et priorisation des enjeux

La commune dispose d'une enveloppe maximale de 80 000 euros pour une première phase d'action. Le diagnostic doit faire apparaître les enjeux territoriaux, les publics concernés, les ressources présentes et les informations à vérifier, puis hiérarchiser les enjeux à l'aide des critères de priorisation fournis.

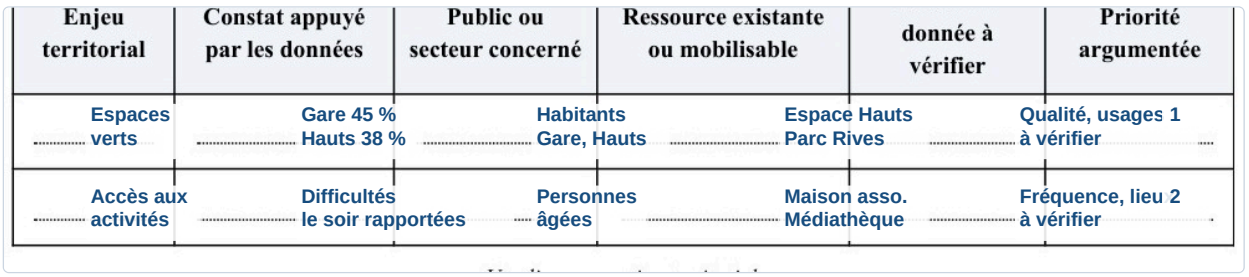
Question 3.1. Complétez le DR 1 avec deux enjeux territoriaux distincts. Pour chacun, indiquez un constat étayé par les documents, les publics ou secteurs concernés, une ressource existante ou mobilisable, ainsi qu'une limite ou donnée à vérifier.

Deux enjeux distincts se dégagent. Le premier est l'inégalité d'accès aux espaces verts : les écarts entre secteurs sont importants, mais l'indicateur ne renseigne ni sur la qualité ni sur l'usage des espaces. Le second concerne l'accès aux activités et l'adaptation des horaires, évoqués dans les entretiens. Les ressources recensées peuvent être mobilisées ou examinées, sans présumer qu'elles répondent déjà aux besoins. La priorité proposée pour chaque enjeu est à justifier selon les critères de la grille.

Enjeu territorial	Constat appuyé par les données	Public ou secteur concerné	Ressource existante ou mobilisable	Limite ou donnée à vérifier	Priorité argumentée
Inégalités d'accès aux espaces verts	À moins de 10 min : Gare 45 %, Hauts 38 %, Centre 82 %.	Habitants de Gare et des Hauts ; besoins des jeunes à préciser.	Espace de quartier aux Hauts ; parc aménagé aux Rives, accessibilité à examiner.	Qualité, usages et besoins locaux à vérifier.	1 : écart territorial chiffré.
Accès aux activités et adaptation des horaires	Un entretien rapporte des difficultés d'accès aux activités en soirée pour des personnes âgées ; un autre signale des horaires parfois inadaptés.	Personnes âgées et habitants concernés par les horaires des lieux.	Maison des associations à Gare ; médiathèque et associations au Centre.	Fréquence, lieux et publics concernés à vérifier.	2 : témoignages à confirmer.

Les ressources sont des points d'appui recensés, non la preuve qu'elles répondent aux besoins des secteurs prioritaires.

DR 1 complété : deux enjeux territoriaux



✓ RÉPONSE À RETENIR

Enjeux : inégalités d'accès aux espaces verts à Gare et dans les Hauts ; accès aux activités et adaptation des horaires, notamment pour les personnes âgées.

Question 3.2. Hiérarchisez les deux enjeux inscrits dans le DR 1. Justifiez l'ordre retenu en mobilisant au moins trois critères de la grille, dont la solidité des éléments disponibles.

Priorité 1 : les inégalités d'accès aux espaces verts à Gare et dans les Hauts. L'inégalité territoriale est nette : 45 % et 38 % des habitants y accèdent en moins de dix minutes, contre 82 % au Centre. L'intensité de l'enjeu est aussi suggérée par la consultation : 58 % des répondants ont choisi au moins une proposition concernant les espaces verts ou de rencontre. Cette consultation volontaire ne représente toutefois pas toute la population. Des ressources sont recensées, mais la faisabilité d'une action reste à confirmer par des devis, dans la limite de 80 000 euros.

Priorité 2 : l'accès aux activités et l'adaptation des horaires. Les entretiens signalent des difficultés en soirée pour certaines personnes âgées et des horaires parfois inadaptés. L'enjeu mérite d'être étudié, mais sa solidité est moindre : les témoignages sont limités, sans fréquence ni localisation précise. Il faut vérifier ces éléments avant de choisir une action.

✓ RÉPONSE À RETENIR

1. Accès aux espaces verts : écart territorial chiffré et signal d'intérêt dans la consultation. 2. Accès aux activités : témoignages à confirmer et à localiser.

Question 3.3. Rédigez une synthèse de diagnostic de 120 à 160 mots destinée au comité de pilotage. Elle doit présenter un constat principal, un contraste territorial, une ressource du territoire et une incertitude à lever. N'ajoutez aucun fait absent du dossier.

Le diagnostic met en évidence une commune de 13 020 habitants en 2025, répartis entre quatre secteurs. L'accès aux espaces verts constitue un enjeu d'équité territoriale : 45 % des habitants de Gare et 38 % de ceux des Hauts résident à moins de dix minutes à pied d'un espace vert, contre 82 % au Centre. Gare présente aussi la part la plus élevée de 0 à 17 ans (24 %), tandis qu'un entretien signale un manque d'ombre autour de certains lieux fréquentés par les jeunes, sans localiser ces lieux. La consultation ouverte souligne l'intérêt de la question : 58 % des répondants ont choisi au moins une proposition sur les espaces verts ou de rencontre. Ce résultat décrit les répondants seulement, car la participation était volontaire et non pondérée. Le parc des Rives offre une aire de jeux et un cheminement piéton ; l'espace de quartier des Hauts est ouvert trois demi-journées par semaine. La qualité, les usages et les besoins précis de chaque secteur restent à vérifier avant de choisir et chiffrer une action.

✓ RÉPONSE À RETENIR

L'accès aux espaces verts est très inégal entre secteurs. Les ressources recensées sont des points d'appui ; les besoins, les usages et les coûts restent à vérifier.

4. Suites opérationnelles, participation et protection des personnes

La commune souhaite vérifier les constats avant d'arrêter un programme d'action, en s'appuyant sur les données administratives, la consultation volontaire et les entretiens anonymisés. La démarche et les propositions doivent tenir compte des quatre secteurs, du plafond de 80 000 euros et de l'absence de coûts détaillés ou de devis.

Question 4.1. Proposez une démarche de collecte complémentaire en deux étapes pour vérifier l'un des enjeux priorisés. Pour chaque étape, précisez l'objectif, les personnes ou données à mobiliser et la méthode de recueil. Indiquez également comment comparer les résultats entre secteurs.

Enjeu : vérifier les écarts d'accès aux espaces verts, notamment dans les Hauts (38 %) et à Gare (45 %).

1. **Audit de terrain :** les services municipaux relèvent, avec la même grille dans les quatre secteurs, les itinéraires piétons, les obstacles et les conditions d'accès aux espaces verts.
2. **Enquête auprès des habitants :** un questionnaire bref, proposé sur papier et en ligne dans les quatre secteurs, documente les trajets, les usages et les difficultés rencontrées.

Comparer par secteur les observations et les réponses, en indiquant les effectifs interrogés. Les réponses volontaires ne seront pas présentées comme représentatives de toute la population.

DR 2 complété : démarche de vérification

Fiche de suites opérationnelles

Élément	Réponse du candidat
Enjeu à vérifier	Accès aux espaces verts
Étape 1 : objectif, personnes ou données, méthode	Audit piéton, 4 secteurs
Étape 2 : objectif, personnes ou données, méthode	Questionnaire habitants
Comparaison prévue entre secteurs	Comparer par secteur
Proposition d'action et public prioritaire	
Partenaire à associer	
Indicateur de suivi mesurable	
Point de vigilance et chiffrage à réaliser	

À compléter à partir du diagnostic établi.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Audit piéton standardisé, puis questionnaire dans les quatre secteurs ; comparer séparément observations et réponses par secteur.

Question 4.2. Indiquez trois précautions à prendre pour protéger les personnes et leurs données lors du recueil complémentaire. Distinguez au moins une précaution relative à l'information des participants, une relative à la confidentialité et une relative à l'accès ou à la conservation des données.

Trois précautions protègent les participants et leurs données :

- **Information :** expliquer l'objectif du recueil, l'utilisation des réponses et le caractère volontaire de la participation.
- **Confidentialité :** éviter de recueillir des éléments identifiants et restituer les résultats sous forme agrégée.
- **Accès et conservation :** réserver l'accès aux personnes chargées de l'étude, protéger les fichiers et définir une durée de conservation, puis les supprimer de façon sécurisée.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Informer les participants ; éviter les données identifiantes et agréger les résultats ; limiter et sécuriser l'accès, puis supprimer les données à échéance.

Question 4.3. Formulez une proposition d'action à soumettre au comité de pilotage, dans la limite de l'enveloppe de 80 000 euros. Indiquez son objectif, le secteur ou public prioritaire, un partenaire à associer, un indicateur de suivi mesurable et un point de vigilance. Distinguez clairement cette proposition d'un constat établi.

Proposition à étudier, et non constat établi : tester dans les Hauts des activités de rencontre en extérieur avec des aménagements légers pour créer de l'ombre et des assises. Le secteur cumule le plus faible accès mesuré à un espace vert (38 %) et dispose d'un espace de quartier ouvert trois demi-journées par semaine. Le besoin précis et le site restent à confirmer.

L'objectif est de faciliter les rencontres, notamment pour les jeunes. Associer l'espace de quartier et les services municipaux. Mesurer le nombre de participants aux activités, chaque mois. Avant décision, vérifier le site, son accessibilité et les devis ; le coût total de la première phase doit rester inférieur ou égal à 80 000 euros.

DR 2 complété : proposition d'action

Fiche de suites opérationnelles

Élément	Réponse du candidat
Enjeu à vérifier	
Étape 1 : objectif, personnes ou données, méthode	
Étape 2 : objectif, personnes ou données, méthode	
Comparaison prévue entre secteurs	 Activités extérieures, Hauts
Proposition d'action et public prioritaire	 Espace de quartier, services
Partenaire à associer	 Participants, comptage mensuel
Indicateur de suivi mesurable	 Vérifier site et devis, plafond 80 000 €
Point de vigilance et chiffrage à réaliser	

À compléter à partir du diagnostic établi.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Piloter des activités de rencontre avec ombre et assises dans les Hauts ; associer l'espace de quartier ; suivre mensuellement les participants et chiffrer avant engagement, sous le plafond de 80 000 euros.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve de la session 2026, code 26-BUT-CS-EP1, dure trois heures et porte un coefficient indicatif de 3,0. Elle évalue la compétence C3 à travers le diagnostic territorial de la commune fictive de Val-des-Rives : analyse démographique, croisement de sources, hiérarchisation des enjeux, vérification des constats et formulation de propositions opérationnelles compatibles avec les moyens et les exigences de protection des personnes.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'évolution relative se calcule par (valeur finale - valeur initiale) / valeur initiale × 100.
- Un effectif estimé à partir d'une part en pourcentage se calcule en multipliant la population concernée par cette part.
- La part des répondants d'un secteur se calcule sur le total des réponses et se compare à sa part dans la population communale.
- Une consultation volontaire décrit les répondants et ne constitue pas automatiquement une estimation représentative de toute la population.

Points de vigilance & attentes du jury

- Présenter les formules et les calculs, respecter les arrondis demandés et qualifier d'estimations les effectifs issus de parts arrondies.
- Étayer chaque constat par des valeurs et des sources précises, sans présenter une interprétation comme un fait établi.
- Signaler les limites de la consultation et des entretiens, notamment l'absence de représentativité et de mesure de fréquence.
- Relier toute proposition au diagnostic, respecter le plafond de 80 000 euros et prévoir un chiffrage avant engagement financier.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer l'évolution relative de la population entre les deux dates ?

Soustrayez la population initiale de la population finale, divisez le résultat par la population initiale, puis multipliez par 100. Pour Val-des-Rives, utilisez 12 400 comme valeur initiale et 13 020 comme valeur finale.

Q : La consultation volontaire est-elle représentative de tous les habitants ?

Non. La participation était volontaire et aucune pondération n'a été appliquée, donc les répondants peuvent différer de la population communale. Présentez les résultats comme ceux des répondants et complétez-les par d'autres données ou méthodes de recueil.

Q : Comment répartir le temps entre les quatre parties de l'épreuve ?

L'épreuve dure trois heures et chacune des quatre parties vaut cinq points. Répartissez le temps entre calculs, analyse des sources, diagnostic et propositions, puis gardez un temps de relecture pour vérifier les calculs et les documents réponses.

Q : Quels critères faut-il mobiliser pour justifier une priorité ou une action ?

Pour hiérarchiser les enjeux, mobilisez au moins trois critères de la grille, dont la solidité des éléments. Une action doit répondre à un enjeu documenté, préciser un suivi mesurable et signaler les vérifications nécessaires, notamment le chiffrage.

Sujet officiel associé (PDF) : https://butcs.fr/assets/annales/but-cs/C3 - Élaborer des diagnostics/2026/BUT Carrières Sociales - C3 - Élaborer des diagnostics - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources BUT Carrières Sociales : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.